



Confédération Générale du Travail



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS **CGT** DU LOIRET

**BOURSE DU TRAVAIL : 10, rue Théophile-Naudy - CS 116-33
45006 ORLEANS CEDEX 1**

Tél. 02 38 62 52 22 - Fax. 02 38 53 84 97 - Mail : udcgtloiret@wanadoo.fr

Orléans le 25 Février

Lettre ouverte

Mme Valérie CORE
Députée groupe Socialiste
à l'Assemblée Nationale

Madame la Députée,

Dans la prochaine période vous allez, en tant que députée, vous prononcer sur un projet de loi qui reprend fidèlement les aspects les plus régressifs de l'ANI du 11 janvier 2013.

Vous connaissez l'appréciation de la CGT sur le contenu de l'accord, qui est un accord gagnant pour le patronat, perdant pour les salariés.

A écouter le gouvernement, les parlementaires doivent transcrire fidèlement l'accord, l'argument retenu est que « sinon il n'y aura plus d'accord ». Est-ce à dire que tout futur accord, à partir du moment où il est signé, interdirait aux parlementaires leurs prérogatives fondamentales d'élus de la République, à savoir de faire la loi ?

Nous comprenons que le gouvernement semble s'être tiré d'affaire par la signature de cet accord. Faute de quoi, il aurait eu à assumer seul un texte. Ceci étant, faut-il donc un accord à n'importe quel prix et quel que soit son contenu ?

Nous ne le pensons pas, un accord doit être bénéfique pour les salariés ou bien il n'a pas d'intérêt. Or, pour celui-ci le prix que vont payer les salariés pour quelques « avancées » hypothétiques est lourd, trop lourd.

L'addition est vite faite : licencier sans motif, imposer la mobilité, baisser les salaires, et augmenter le temps de travail sans tenir compte du contrat de travail des salariés.

Ce serait la fin du principe de faveur, la suprématie de l'accord d'entreprise sur la loi, les conventions collectives et sur le contrat de travail, accès aux juges plus difficile.
En échange qu'auraient donc les salariés ?

Les droits rechargeables : ils vont les payer eux-mêmes par une baisse des allocations de tous les demandeurs d'emploi, le patronat refusant toute source complémentaire de financement.

Le compte individuel formation : là encore, pas un sou de plus mis par le patronat. Pour l'assurance complémentaire : les salariés vont devoir attendre jusqu'en 2016, les salariés des TPE en seront exclus et les mutuelles de santé seront fragilisées.

En revanche, les mesures de flexibilité sont, elles, à effet immédiat. Les quelques avancées présentées comme telles sont plus tard incertaines car liées à d'autres négociations.

En effet, l'Assemblée Nationale est une enceinte où la démocratie est vivante. Dans le cas présent, avec cet accord, la démocratie sociale est bafouée.

L'accord du 11 janvier 2013 a été signé par des organisations syndicales, totalisant à elles trois, seulement 38 % du vote des salariés. Et il faudrait que, cet accord minoritaire soit aveuglément transcrit en loi par une majorité de Députés ? Où est la démocratie sociale ?

Ce projet de loi est, en outre, sans rapport avec les discussions de la Conférence Sociale de juillet 2012 et non conforme aux objectifs fixés par la feuille de route du gouvernement. Celui-ci s'était engagé à ce que le CDI redevienne la norme, à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, à sécuriser le travail. Il est surtout bien loin des mesures d'urgence que la situation sociale réclame. Il y a déjà 1500 chômeurs de plus par jour. Les ruptures conventionnelles explosent jusqu'à dépasser aujourd'hui le million.

Pensez-vous que les nombreux salariés victimes de plans dit "sociaux" attendent que le gouvernement facilite encore les licenciements ? Où sont passées les promesses contre les licenciements boursiers ?

Les licenciements vont s'accélérer. L'homologation des licenciements par le directeur du travail en 21 jours ne visera même pas le motif économique et l'accord et la proposition de loi écartent le juge judiciaire de la procédure.

De plus, si vous avalisez le projet de loi, vous raccourcirez les délais des salariés et de leurs représentants du temps nécessaire pour bénéficier d'une expertise sérieuse et vous les empêcherez d'élaborer des propositions alternatives.

Régler le licenciement de 50 salariés en deux mois, de 1000 en quatre mois, va favoriser les licenciements boursiers et la déresponsabilisation sociale des employeurs envers la société.

Avec cet accord le patronat ne voit plus dans les salariés qu'un « coût » à réduire afin de permettre aux profits de continuer à progresser.

Que dire de l'article 18 « maintien de l'emploi » si ce n'est la continuité des accords « compétitivité emploi engagés par le précédent Président Sarkozy et son gouvernement que vous avez-vous-même combattu !

Ce projet de loi autorise, maintenant, ni plus ni moins, de baisser le salaire, d'augmenter le temps de travail contre des promesses de maintien de l'emploi. Le seul risque pour le patronat si les promesses ne sont pas tenues est la suppression de l'accord d'entreprise !

La mobilité forcée va bousculer la vie de nombreux salariés au détriment de la vie familiale et cela au nom de la supériorité de la négociation d'entreprise sur le contrat, le salarié refusant cette mobilité imposée sera licencié pour motif personnel.

Globalement ce projet de loi va faire peser une très lourde responsabilité sur les représentants des salariés. Dans les entreprises, notamment celles en difficultés, le chantage à l'emploi exerce une pression considérable sur les délégués syndicaux alors que ce sont les actionnaires qui prennent les décisions économiques.

Les accords de flexibilité imposés aux salariés ne garantissent nullement la pérennité de l'emploi et de l'entreprise. Nous pouvons citer les cas de Continental, de Renault Vilvorde ou encore les promesses non tenues de M. Mittal.

En conclusion, si le texte est voté, les députés de la majorité favoriseront le diktat patronal qui prendra le pas sur le dialogue social tant valorisé par le gouvernement.

Les salariés attendent autre chose de leurs élus du peuple, que de remettre en cause les règles du Code du travail empêchant la loi de la jungle du marché. Tout ceci pour répondre à la rhétorique du Medef qui assure depuis plus de vingt ans : « le plein emploi est possible grâce à la totale précarité. »

Il marquerait le point de départ d'une profonde remise en cause du Contrat de travail à durée indéterminée. Aussi, nous le réaffirmons une nouvelle fois, cet accord est très dangereux pour l'avenir économique de notre pays en particulier pour la sauvegarde de l'emploi industriel, le projet de loi va dans ce sens puisque la majorité actuelle a décidé de faire le choix d'une retranscription sous le contrôle du MEDEF.

Pour la CGT, une autre politique économique et sociale pour la croissance et l'emploi est nécessaire, basée sur une véritable politique industrielle et le développement du service public.

On ne construira pas d'avenir sur un champ de ruines nourri de précarité, de flexibilité et de nouvelles facilités à licencier. La CGT propose à l'inverse la mise en place d'une véritable sécurité sociale professionnelle visant à sécuriser le parcours des salariés.

Pour satisfaire les revendications des salariés sur ce besoin de sécurité tout comme leur demande d'augmentation des salaires et des pensions pour les retraités, les moyens existent dans notre pays.

La France est la cinquième puissance économique mondiale, avec une productivité qui est l'une des meilleures au monde.

Mais cela est avant tout l'affaire de choix politiques, comme ne pas retranscrire cet accord scélérat dans la loi. Le peuple Français a chassé le Président Sarkozy et son équipe et a exprimé, au travers du vote des 22 avril et 6 mai 2012, une profonde exigence de changement de politique économique et sociale. Notre organisation syndicale n'a pas été étrangère à ce processus.

La situation économique et sociale de notre pays est devenue critique. La crise s'est intensifiée et des milliers de salariés sont menacés de perdre leur emploi.

Dans notre département du Loiret des menaces sur l'emploi existent dans de nombreux secteurs, sans compter les milliers d'emplois supprimés depuis 2008.

La période est marquée par des tensions et des mécontentements qui cristallisent la société, les salariés attendent de vous des choix de progrès pour l'avenir des jeunes.

Dans ce sens, nous vous demandons de ne pas voter ce projet de loi d'une extrême gravité pour le monde du travail

Dans l'intérêt des salariés, nous espérons vous avoir convaincue.

Veillez agréer, Madame la Députée, l'expression de nos salutations respectueuses

UD CGT LOIRET
Aurelio RAMIRO
Secrétaire Général